



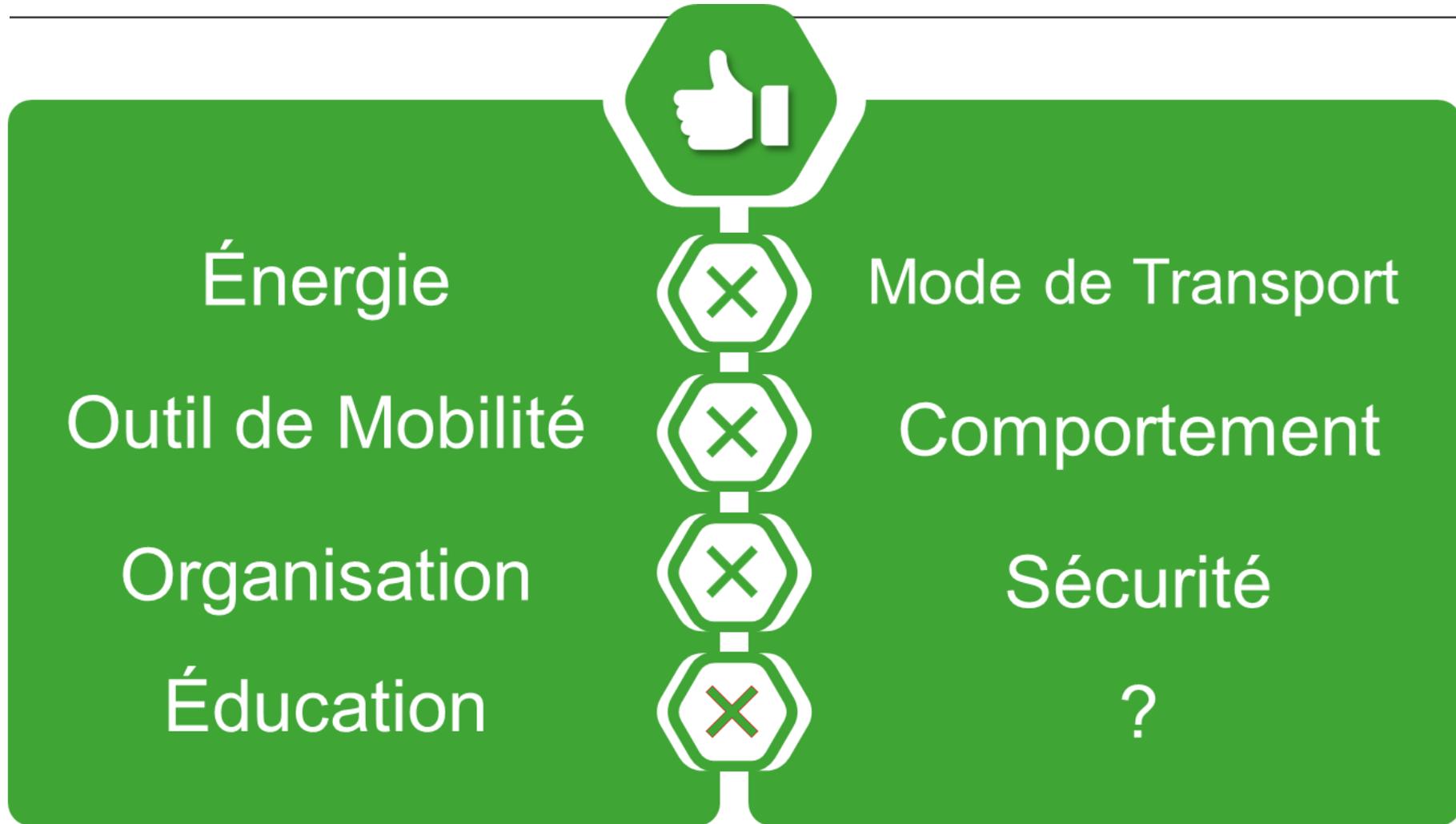
# Webinaire "RSE : engager sa structure vers une mobilité plus durable"

Jeudi 13 avril 2023

9h à 10h

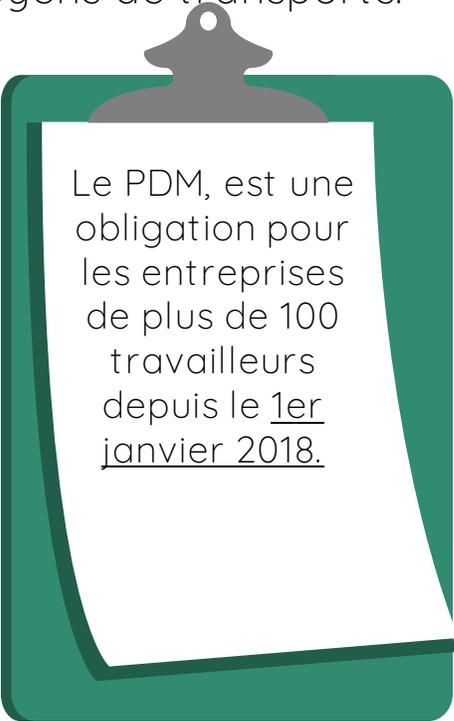
Par Frédéric COLSON, B2E et Vincent RAGEUL, Viaup



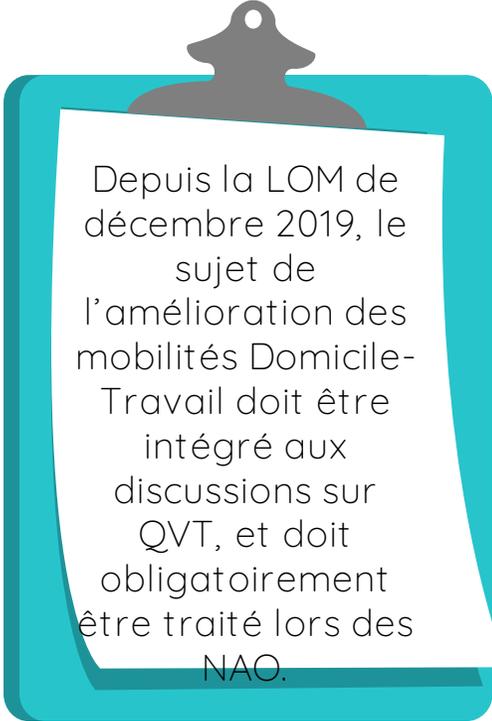




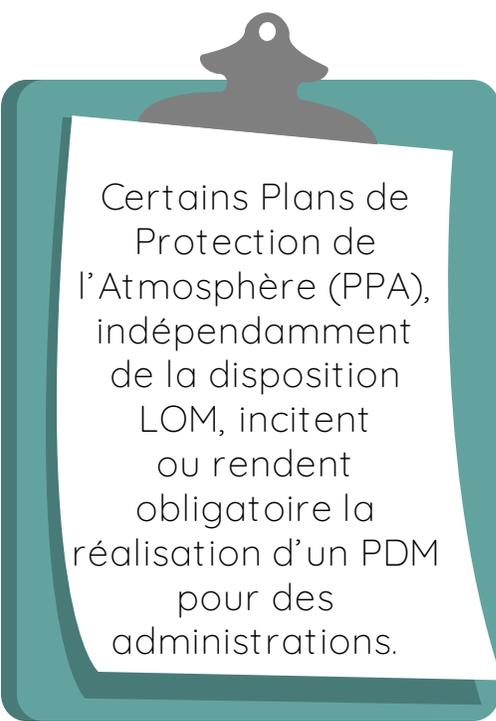
Le PDM est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise, pour diminuer l'impact environnemental & réduire la congestion des infrastructures et des moyens de transports.



Le PDM, est une obligation pour les entreprises de plus de 100 travailleurs depuis le 1er janvier 2018.



Depuis la LOM de décembre 2019, le sujet de l'amélioration des mobilités Domicile-Travail doit être intégré aux discussions sur QVT, et doit obligatoirement être traité lors des NAO.



Certains Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA), indépendamment de la disposition LOM, incitent ou rendent obligatoire la réalisation d'un PDM pour des administrations.



La mise en place des ZFE incite les citoyens, salariés et les entreprises à se déplacer autrement.

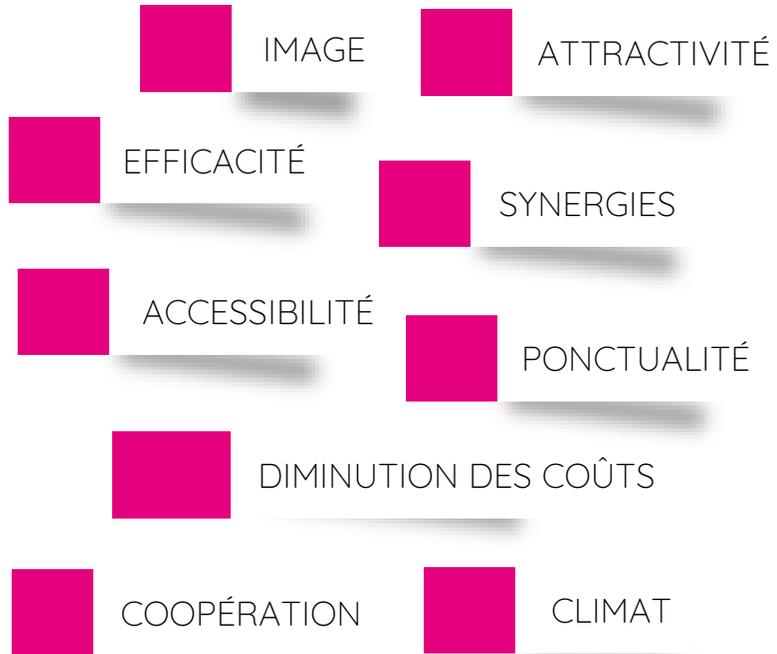
Mais, au-delà de ces obligations, toute entreprise a un intérêt à promouvoir une meilleure organisation des déplacements engendrés par son activité.

# Pourquoi développer un PDM ?

Le PDM est un moyen d'accroître le bien-être et la performance de votre entreprise. Concevez-le comme un projet fédérateur, porteur d'une identité et de valeurs collectives. En effet, il entraînera de nombreux bénéfices pour **L'ENTREPRISE**, **LE SALARIÉ**, **LE**

**TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT**.

## L'ENTREPRISE



## LE SALARIÉ



## LE TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT



## ADOPTER DE NOUVELLES PRATIQUES DE TRAVAIL AFIN D'ÉVITER LES DÉPLACEMENTS

- **AUTORISER** 2 jours de télétravail par semaine ;
- **PERMETTRE** aux salariés les plus éloignés d'utiliser des tiers lieux\* ;
- **AMÉNAGER** les horaires de travail pour éviter les heures de pointe ;
- **PRIVILÉGIER** la visioconférence plutôt que les longs déplacements.



## INCITER À PRENDRE LES TRANSPORTS EN COMMUN

- **PRENDRE** en charge les abonnements au-delà des 50% obligatoires prévus par la loi (transports en commun, services publics de location de vélo, etc.) ;
- **INSTALLER** un point d'information sur le réseau et les tarifs ;
- **OFFRIR** des titres de transports gratuits aux nouveaux arrivants, stagiaires, ...





## FAVORISER LES MOBILITÉS ACTIVES

- **VERSER** une Indemnité kilométrique vélo (IKV) incitative ;
- **INSTALLER** des garages à vélos sécurisés et des vestiaires avec douches
- **SE DOTER** d'une flotte de vélos de service ;
- **DISTRIBUER** des kits de sécurité pour les salariés venant à vélo ;
- **FOURNIR** du matériel de gonflage et de dépannage ;
- **PROPOSER** un service gratuit d'entretien des vélos personnels ;
- **PRENDRE EN CHARGE** les abonnements aux services de parkings pour vélos en gare pour les salariés prenant le train.



## PROMOUVOIR LES MOBILITÉS PARTAGÉES

- **DÉVELOPPER** un service de covoiturage en interne ou **PROMOUVOIR** des plateformes existantes ;
- **AFFICHER** une carte interactive de géolocalisation pour que les salariés repèrent des covoitureurs potentiels ;
- **PROPOSER** des véhicules en autopartage ;
- **METTRE EN PLACE** une navette d'entreprise ;
- **RÉSERVER** des places de stationnement aux covoitureurs ;
- **GARANTIR** le retour à domicile (prise en charge des frais de taxis en cas d'empêchement exceptionnel).



# Quelques mesures pour un bon PDM...

## OPTER POUR DES DÉPLACEMENTS MOINS POLLUANTS

- **FAVORISER** le renouvellement de votre flotte de véhicules vers des véhicules partagés, économes et moins polluants (électrique ou biogaz) ;
- **RENONCER** à posséder une flotte, la **RÉDUIRE** ou la **MUTUALISER** avec d'autres entreprises ;
- **PROMOUVOIR** les nouvelles motorisations en dédiant des places de parking réservées avec points de recharge ;
- **ÉVITER** l'avion et privilégier le train pour les trajets de longue distance lorsque cela est possible ;
- **REMPLENER** les voitures de fonction par un ensemble de services de mobilité : locations, aides à l'achat de VAE+IKV, remboursement des transports en commun, etc..



## RÉORGANISER LA LOGISTIQUE

- **ADOPTER** un cahier des charges exigeant vis-à-vis des livreurs/chargeurs ;
- **MUTUALISER** les livraisons, dans le cadre d'un centre de distribution urbain par exemple ;
- **CHOISIR** les véhicules utilitaires les moins polluants.



# Les 5 étapes clés du PDM

## ① PREPARATION

- Constitution de l'équipe,
- Nomination du responsable,
- prise de contact avec l'AOM et/ou expert mobilité,
- définition objectifs et cible à atteindre



## ② DIAGNOSTIC

- Dresser un état des lieux de la mobilité de l'entreprise .  
les trajets de vos collaborateurs quels que soient leurs moyens de transport,
- les impacts financiers, environnementaux et sociaux de leurs trajets,
  - l'accessibilité de votre établissement,
  - les trajets professionnels,
  - les livraisons et les transports de marchandises.



## ③ PLAN D'ACTION

Au regard du diagnostic, l'équipe projet affine les objectifs et propose un ensemble de mesures permettant de les atteindre, ainsi qu'un calendrier de réalisation



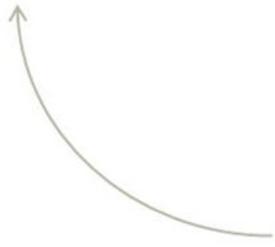
## ④ MISE EN ŒUVRE ANIMATION

Une fois les mesures décidées, il faut les appliquer !  
l'animation du dispositif doit être dynamique afin de mobiliser un maximum de collaborateurs. Il est donc recommandé d'informer les salariés à chaque nouvelle étape du PDM, de communiquer régulièrement auprès d'eux



## ⑤ Suivi plan d'action

Un comité et un chargé de suivi se réunissent régulièrement pour analyser la mise en œuvre du plan. L'évaluation du plan de mobilité est primordiale puisqu'elle permettra de valider sa pertinence a posteriori, ou d'ajuster certaines mesures pour les rendre plus efficaces



# Quelques recommandations...

Avant de prendre des décisions, une visite chez les entreprises voisines est recommandée !

Calculez bien les économies financières possibles pour les salariés et pour l'entreprise

Échanger avec votre AOM

Préparez un plan de communication interne, à la hauteur des enjeux

Fixer des objectifs et un plan d'action réalistes et réalisables

Faite appel à des sociétés de conseil !

Bien suivre les étapes de changement de comportement

Impliquez au maximum tous les salariés de l'entreprise

Suivre son PDM sur plusieurs années

Réduire au maximum l'auto-solisme

# Pour vous inspirer...



Aides de l'ADEME « Tremplin pour la transition écologique des PME » :  
[lien vers le site](#)



Ressources documentaires vers le  
[Wiki de la Fabrique des Mobilités](#)

[un forfait mobilités durables](#)



Référencement des bonnes pratiques des entreprises  
autour de la mobilité : [lien vers le site de Déclic Mobilités](#)



Développer l'usage du vélo professionnel en centre-ville :  
[lien vers le site les Boîtes à Vélo](#)



Organisation d'actions de sensibilisation : challenges inter-entreprises et formations auprès des salariés pour encourager l'utilisation du vélo sur les trajets domicile-travail : [lien vers le site "Fédération française des usagers à bicyclette"](#)



Merci à toutes et tous !

---

BRETAGNE <sup>EE</sup>



[www.b2e.bzh](http://www.b2e.bzh)  
[contact@b2e.bzh](mailto:contact@b2e.bzh)



Bretagne Éco-Entreprises



@EcoEnt\_Bzh



Bretagne Éco-Entreprises B2E